

Etats financiers annuels de SICAV**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 avril 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	41 461 044,976	41 758 183,819
Obligations et valeurs assimilées		41 253 554,976	41 758 183,819
Titres Sicav		207 490,000	
Placements monétaires et disponibilités		6 966 393,943	10 931 059,883
Placements monétaires		-	1 954 523,590
Disponibilités		6 966 393,943	8 976 536,293
Autres actifs		6 406,304	5 604,140
TOTAL ACTIF		48 433 845,223	52 694 847,842
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	65 057,813	68 098,758
Autres créditeurs divers	8	257 035,470	255 969,799
TOTAL PASSIF		322 093,283	324 068,557
ACTIF NET			
Capital	11	46 582 108,063	50 608 813,541
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		35,435	293,168
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 529 608,442	1 761 672,576
ACTIF NET		48 111 751,940	52 370 779,285
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		48 433 845,223	52 694 847,842

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> <i>2012</i>	<i>Année</i> <i>2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	1 747 147,392	1 813 349,097
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 743 725,392	1 813 349,097
Revenus des titres OPCVM		3 422,000	-
Revenus des placements monétaires	6	240 154,951	429 514,837
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 987 302,343	2 242 863,934
Charges de gestion des placements	9	(265 463,493)	(286 479,810)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 721 838,850	1 956 384,124
Autres charges	10	(92 582,400)	(88 565,297)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 629 256,450	1 867 818,827
Régularisation du résultat d'exploitation		(99 648,008)	(106 146,251)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 529 608,442	1 761 672,576
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		99 648,008	106 146,251
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(37 825,356)	(13 382,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur titres		26 513,491	63 177,273
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 617 944,585	1 917 614,086

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 617 944,585	1 917 614,086
Résultat d'exploitation	1 629 256,450	1 867 818,827
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(37 825,356)	(13 382,014)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	26 513,491	63 177,273
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(1 763 458,944)	(1 875 799,224)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(4 113 512,986)	(5 836 134,860)
Souscriptions		
- Capital	30 902 231,820	29 946 103,889
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 701,117)	2 385,013
- Régularisation des sommes distribuables	906 177,744	889 940,531
Rachats		
- Capital	(34 921 159,580)	(35 592 279,207)
- Régularisation des sommes non distribuables	8 235,264	(3 282,759)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 004 297,117)	(1 079 002,327)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(4 259 027,345)	(5 794 319,998)
ACTIF NET		
En début de période	52 370 779,285	58 165 099,283
En fin de période	48 111 751,940	52 370 779,285
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	491 060	545 898
En fin de période	452 064	491 060
VALEUR LIQUIDATIVE	106,427	106,648
TAUX DE RENDEMENT	3,16%	3,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Le gestionnaire est l'UIB FINANCES (Ex l'Intermédiaire International), le dépositaire étant l'Union Internationale de Banques.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 41.461.044,976 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		40 333 550,000	41 253 554,976	85,75%
Obligation de sociétés		33 272 650,000	34 000 570,784	70,67%
AIL 2009 /1	5 000	200 000,000	208 892,000	0,43%
AIL 2011/1	5 000	400 000,000	412 500,000	0,86%
AIL 2012-1	5 000	500 000,000	515 188,000	1,07%
AIL 2012-1	1 500	150 000,000	154 556,400	0,32%
AMENBANKES 2009	10 000	799 900,000	808 788,000	1,68%
AMENBANKES 2010	10 000	866 600,000	877 208,000	1,82%
AMENBANKES 2012	20 000	2 000 000,000	2 021 434,264	4,20%
ATL 2008	5 000	100 000,000	103 076,000	0,21%
ATL 2009	10 000	400 000,000	411 624,000	0,86%
ATL 2009/2	8 000	640 000,000	647 219,200	1,35%
ATL 2009/3	15 000	600 000,000	600 132,000	1,25%
ATL 2010/1	15 000	900 000,000	915 012,000	1,90%
ATL 2010/2	5 000	500 000,000	500 104,000	1,04%
ATL 2011	5 000	500 000,000	522 064,000	1,09%
ATL 2012-1	2 500	250 000,000	257 246,000	0,53%
ATLES 2008	5 000	500 000,000	507 508,000	1,05%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	1 000 000,000	1 046 424,000	2,17%
BH 2009	20 000	1 846 000,000	1 846 176,000	3,84%
BNA 2009	10 000	799 900,000	825 364,000	1,72%
BTE 2009	15 000	1 050 000,000	1 063 044,000	2,21%
BTE 2010	10 000	800 000,000	808 160,000	1,68%
BTE 2010	10 000	800 000,000	808 160,000	1,68%
BTE 2011 A	20 000	2 000 000,000	2 071 312,000	4,31%
BTE 2011 A	2 000	200 000,000	207 131,200	0,43%
BTK 2009 A	5 000	357 150,000	367 286,000	0,76%
BTK 2009 C	5 000	433 300,000	446 480,000	0,93%
BTK 2012-1 B	1 650	165 000,000	166 070,520	0,35%

CIL 2008/1	10 000	200 000,000	203 560,000	0,42%
CIL 2009/1	8 000	320 000,000	326 368,000	0,68%
CIL 2009/2	5 000	200 000,000	202 544,000	0,42%
CIL 2009/3	10 000	600 000,000	623 272,000	1,30%
CIL 2010/1	10 000	600 000,000	610 704,000	1,27%
CIL 2010/2	10 000	600 000,000	603 448,000	1,25%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	412 460,000	0,86%
CIL 2011/1	5 000	400 000,000	412 460,000	0,86%
CIL 2012/1	5 000	500 000,000	518 212,000	1,08%
PANOBE02007	1 000	60 000,000	62 273,600	0,13%
STB 2011	20 000	2 000 000,000	2 090 672,000	4,35%
TL 2007/2	5 000	100 000,000	104 816,000	0,22%
TL 2008/1	3 000	60 000,000	61 581,600	0,13%
TL 2008/2	8 000	160 000,000	160 800,000	0,33%
TL 2008/3	5 000	200 000,000	209 660,000	0,44%
TL 2009/2	5 000	300 000,000	309 368,000	0,64%
TL 2010/1	10 000	600 000,000	614 424,000	1,28%
TL 2010/2	5 000	300 000,000	301 312,000	0,63%
TL 2011/1	10 000	800 000,000	816 496,000	1,70%
TL 2011/2	5 000	400 000,000	403 340,000	0,84%
TL 2012/1 CA	5 000	500 000,000	514 624,000	1,07%
TLSUB2009	3 000	120 000,000	121 456,800	0,25%
TLSUB2010	5 000	400 000,000	412 896,000	0,86%
UIB 2009/1 A	20 000	1 400 000,000	1 427 072,000	2,97%
UIB 2009/1 B	13 000	1 039 870,000	1 060 930,000	2,21%
UIB 2009/1 B	7 000	559 930,000	571 270,000	1,19%
UIB 2011/1 A	15 000	1 350 000,000	1 367 760,000	2,84%
UIB 2011/1 A	500	45 000,000	45 592,000	0,09%
UIB 2011/2	3 000	300 000,000	313 039,200	0,65%
Bons du trésor assimilables		7 060 900,000	7 252 984,192	15,08%
BTA 03/2013	1 850	1 850 000,000	1 910 416,438	3,97%
BTA 03/2013	1 000	999 000,000	1 032 548,87	2,15%
BTA 03/2013	1 000	998 500,000	1 032 494,542	2,15%
BTA 03/2013	1 000	999 000,000	1 032 543,860	2,15%
BTA 05/2022	2 000	2 214 400,000	2 244 980,479	4,67%
Titres OPCVM		207 326,124	207 490,000	0,43%
FINA O SICAV	2 000	207 326,124	207 490,000	0,43%
Total		40 540 876,124	41 461 044,976	86,18%
Total par rapport au total des actifs			85,60%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2012 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	40 810 555,635	943 868,948	3 759,236	41 758 183,819	
* <u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Obligations de sociétés	9 765 000,000			9 765 000,000	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	207 326,124			207 326,124	
* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Annuités obligations de sociétés	(5 167 278,362)			(5 167 278,362)	
Bons du trésor assimilables	(5 074 727,273)			(5 074 727,273)	26 513,491
Titres OPCVM	-			-	
* <u>Variations des plus ou moins values</u>					
Titres OPCVM			163,876	163,876	
Bon du trésor assimilables			(37 989,232)	(37 989,232)	
* <u>Variations des intérêts courus</u>					
		10 366,024		10 366,024	
<u>Soldes au 31 décembre 2012</u>	40 540 876,124	954 234,972	(34 066,120)	41 461 044,976	26 513,491

Note 5 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 1.747.147,392 contre D : 1.813.349,097 pour la même période de l'exercice précédent se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 387 970,426</u>	<u>1 232 241,582</u>
- Intérêts	1 387 970,426	1 232 241,582

<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>355 754,966</u>	<u>581 107,515</u>
- Intérêts des BTA	355 754,966	581 107,515
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>3 422,000</u>	-
- Dividendes	3 422,000	-
TOTAL	1 747 147,392	1 813 349,097

Note 6 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 240.154,951, contre D : 429.514,837 à la clôture de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	Année 2012	Année 2011
Intérêts des dépôts à vue	213 157,627	297 432,323
Intérêts des bons de trésor à court terme	26 997,324	132 082,514
TOTAL	240 154,951	429 514,837

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 65.057,813 , contre D : 68.098,758 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Gestionnaire	65 057,813	68 098,758
Total	65 057,813	68 098,758

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 257.035,470 , contre D : 255.969,799 au 31/12/2011 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	4 125,774	4 524,473
Dividendes à payer	223 974,990	229 723,036
Commissaire aux comptes	15 500,000	12 000,000
Autres opérateurs créditeurs	12 823,529	9 223,529
Retenue à la source	231,177	163,235
TCL	380,000	335,526
Total	257 035,470	255 969,799

Note 9 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 265.463,493 , contre D : 286.479,810 au 31/12/2011 et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	255 463,493	276 479,810
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
Total	<u>265 463,493</u>	<u>286 479,810</u>

Note 10 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2012 à D : 92.582,400 contre D : 88.565,297 pour la même période de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	51 091,119	55 294,285
Commissaire aux comptes	19 311,704	14 377,732
Jetons de présence	8 400,000	8 400,000
TCL	4 026,356	4 485,727
Autres	9 753,221	6 007,553
Total	<u>92 582,400</u>	<u>88 565,297</u>

Note 11 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	50 608 813,541
Nombre de titres	491 060
Nombre d'actionnaires	427

Souscriptions réalisées

Montant	30 902 231,820
Nombre de titres émis	299 847
Nombre d'actionnaires nouveaux	44

Rachats effectués

Montant	(34 921 159,580)
Nombre de titres rachetés	(338 843)
Nombre d'actionnaires sortants	(71)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(37 825,356)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	26 513,491
Régularisation des sommes non distribuables	3 534,147

Capital au 31-12-2012

Montant	46 582 108,063
Nombre de titres	452 064
Nombre d'actionnaires	400

Note 12 : Autres informations**12.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	4,396	4,567	4,219	4,665	5,205
Charges de gestion des placements	(0,587)	(0,583)	(0,535)	(0,572)	(0,576)
Revenus net des placements	3,809	3,984	3,684	4,093	4,629
Autres charges	(0,205)	(0,180)	(0,159)	(0,166)	(0,209)
Résultat d'exploitation (1)	3,604	3,804	3,524	3,927	4,420
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,220)	(0,216)	0,062	(0,161)	(0,175)
Sommes distribuables de l'exercice	3,384	3,587	3,587	3,766	4,245
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,084)	(0,027)	0,129	(0,114)	(0,025)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,059	0,129	0,323	0,746	0,104
Frais de négociation de titres	-	-	(0,003)	(0,006)	(0,007)
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(0,025)	0,101	0,449	0,626	0,073
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,579	3,905	3,973	4,552	4,493
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,025)	0,101	0,449	0,626	0,073
Régularisation du résultat non distribuable	0,008	(0,002)	0,442	0,284	(0,168)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,017)	0,100	0,891	0,909	(0,096)
Valeur liquidative	106,427	106,648	106,549	106,300	106,228
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,55%	0,55%	0,50%	0,54%	0,54%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,17%	0,15%	0,16%	0,20%

Note 12 : Autres informations (suite)**12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale 0,2% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars .

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2011, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 48.433.845, un actif net de D : 48.111.752 et un bénéfice de D : 1.617.945, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que :
- Les emplois en titres émis par « BTE » représentent à la clôture de l'exercice 10,30 % de l'actif net, se situant ainsi au dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
 - les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 14,38% du total des actifs se situant ainsi en dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 02 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration du 27 novembre 2012 a nommé Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Khaled NOOMANE.

La rémunération mensuelle nette étant fixée à D : 200.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2012 à D : 2.824.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 02 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB